

Publié par : juridique
Date de dépôt : 17/04/2026
Date de retrait : 17/06/2026



COMMUNE DE VENELLES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL.**

Séance du 14 Avril 2026
à 18h30

Le Conseil Municipal de la commune de Venelles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	29

PRESENTS : ARNAUD MERCIER, FRANÇOISE WELLER, BERNARD ROUBY, MARIE SEDANO, DAVID THUILLIER, MARIE-ANNICK AUPEIX, PHILIPPE PIERRE, VALERIE BUSSO, NICOLAS CONRAD, SYLVIE ANDRE, VIRGINIE GINET, ALEXANDRE JEANTHON, MARIE IACOVIELLO, ALAIN SOLAZZI, DOMINIQUE ALLIBERT, PIERRE FABRE, MARTINE HENON, THIBAUT DEMARIA, MURIEL ANDRE, OLIVIER QUADERI, BRIGITTE CORDARO-ROUY, JEAN-CHARLES FIARD, CHRISTIANE TCHAREKLIAN, STEPHANE POULAIN, ANNIE MOUTHIER, JOËL BOUC.

POUVOIRS : DAVID FERNANDEZ A DAVID THUILLIER, JEAN-CLAUDE CHIARINI A FRANCOISE WELLER, CHARLOTTE GALMICHE A MARIE SEDANO

Délibération n°

N° D2026-79

Objet

DEMANDE D'UNE AIDE FINANCIERE AUPRES DU DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF AIDE AUX COMMUNES - AIDE AU DEVELOPPEMENT CULTUREL DES COMMUNES

Exposé des motifs :

Le département des Bouches-du-Rhône propose une aide à la programmation culturelle et artistique des communes afin de favoriser un maillage culturel territorial équilibré sur l'ensemble du territoire.

Sont bénéficiaires sur le territoire des Bouches-du -Rhône :

- Les communes
- Les groupements intercommunaux
- Les établissements publics

La manifestation ou le projet culturel doit présenter un intérêt général et être accessible à tout public.

Le projet culturel de la Ville, décliné notamment au sein du pôle de L'Étincelle, s'inscrit dans les orientations définies par le département, en particulier à travers le développement d'une saison culturelle dédiée au jeune public.

Cette programmation se caractérise par :

- la qualité de son offre artistique et culturelle ;
- la valorisation des artistes et compagnies du territoire ;
- un rayonnement élargi, appuyé sur des partenariats à l'échelle départementale et régionale ;
- le développement et la structuration d'une politique d'éducation artistique et culturelle ;

Ainsi, la saison culturelle jeune public constitue un axe structurant du projet culturel de la collectivité et contribue au déploiement d'une démarche d'éducation artistique et culturelle ambitieuse, en cohérence avec les objectifs des dispositifs de soutien au développement culturel des territoires.

Dans ce cadre, la subvention en fonctionnement sollicitée est de 25 000 € TTC, soit plus de 28,5% du montant total du projet, selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		PRODUITS	
Artistique :		Ville de Venelles :	
Programmation très jeune public (dont Salon du Livre)	11 700 €	Fonds propres	58 400 €
Programmation spectacles scolaires	11 750 €	Redevances occupation du domaine public	150 €
Programmation cinéma scolaire	1 450 €		
Droits d'auteur	5 150 €	Subventions publiques :	
Déplacements, hébergement, restauration	9 000 €	Département 13 - Provence en Scène	4 100 €
		Département 13 - ADCC (sollicitée)	25 000 €
Action culturelle :			
Interventions musique	27 000 €		
Ateliers de pratique	5 000 €		
Rencontres auteur Salon du Livre / ateliers	5 000 €		
Matériel pédagogique/artistique	1 600 €		
Technique et logistique :			
Régie technique/techniciens	7 000 €		
Location matériel	1 000 €		

Communication :			
Salon du livre jeunesse	500 €		
Plaquette jeune public	500 €		
Valorisation médiation :			
Parcours street art et expositions	1 000 €		
TOTAL DEPENSES	87 650 €	TOTAL PRODUITS	87 650 €

Visas :

Où l'exposé des motifs rapportés ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le Défi n°8 de l'Agenda 2030 « favoriser les actions culturelles » et notamment son objectif 2 « garantir l'accès et le droit à la culture pour tous »

Le Conseil Municipal décide :

- **DE SOLLICITER** l'aide financière du département des Bouches-du-Rhône dans le cadre du dispositif d'aide aux communes – aide au développement culturel des communes pour un montant de 25 000 euros
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire de Venelles,

Arnaud MERCIER



Certifié affiché du au	Le directeur général des services Philippe SANMARTIN
------------------------------------	---

Accusé de réception en préfecture
013-211301130-20260414-DM2026_0079-DE
Date de réception préfecture : 17/04/2026

